

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Ouest

**Décision n° 62409 du 10 décembre 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest**

NOR : INTJ1525426S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 60796 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525326S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2016:

Borde, Franck Nigend : 134 338 Numéro de livret de solde : 5 311 403

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2016:

Paris, Bruno Nigend : 141 832 Numéro de livret de solde : 8 001 973

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2016:

Le Borgne, Joseph Nigend : 113 112 Numéro de livret de solde : 5 189 353

Klein, Johann Nigend : 158 055 Numéro de livret de solde : 8 015 259

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2016:

Grzywa, Sébastien Nigend : 241 457 Numéro de livret de solde : 8 088 144

Delion, Christophe Nigend : 307 656 Numéro de livret de solde : 8 091 386

Daignault, Christophe Nigend : 235 959 Numéro de livret de solde : 8 081 145

Grout, Clément Nigend : 323 034 Numéro de livret de solde : 6 681 731

Vanderbecken-Gabriels, Florent Nigend : 311 306 Numéro de livret de solde : 8 092 257

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 décembre 2015.

*Le général, commandant par suppléance
la région de gendarmerie de Bretagne
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,*
J.-L. FAVIER